



FRAKTION

CHAMBRE DES DEPUTES

Entrée le:

17 AOUT 2016

2319

Monsieur Mars Di Bartolomeo
Président de la Chambre des
Députés
Luxembourg

Luxembourg, le 17 août 2016

Monsieur le Président,

Par la présente, j'ai l'honneur de vous informer que conformément à l'article 80 du règlement de la Chambre des Députés, je souhaiterais poser une série de questions à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères.

Selon un rapport confidentiel du gouvernement allemand, devenu public hier, la Turquie serait une plate-forme centrale du terrorisme islamique. En effet, d'après ce même rapport, environ un quart des terroristes islamiques connus des autorités allemandes sont d'origine turque. Si ces informations s'avéraient comme exactes, elles seraient d'une gravité particulière alors qu'elles mettraient à jour une véritable collaboration entre les autorités turques et divers mouvements terroristes islamiques.

Au vu de ce qui précède, j'aimerais poser les questions suivantes à Monsieur le Ministre des Affaires étrangères :

- Le gouvernement a-t-il connaissance de ces informations ?
- Dans l'affirmative, quelle est l'attitude du gouvernement par rapport à ces reproches d'une gravité particulière et comment entend-il réagir le cas échéant, notamment au niveau de l'Union Européenne ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma très haute considération.

Laurent Mosar
Député



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère des Affaires étrangères
et européennes

Le Ministre

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

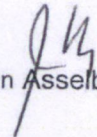
Entrée le :

19 SEP. 2016

Luxembourg, le 19 septembre 2016

Le Ministre des Affaires étrangères et européennes
à
Monsieur le Ministre aux Relations avec le Parlement

Je vous prie de bien vouloir trouver en annexe la réponse du Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire no 2319posée par l'honorable Député Monsieur Laurent Mosar.


Jean Asselborn

Réponse de Monsieur le Ministre des Affaires étrangères et européennes à la question parlementaire N° 2319 déposée par l'Honorable Député Monsieur Laurent MOSAR (CSV)

Réponse à la question 1 :

Le gouvernement a eu connaissance de ces informations à travers la couverture médiatique de la presse allemande qui s'en est faite un large écho.

Réponse à la question 2 :

L'établissement d'une relation générale entre la nationalité d'un individu et son éventuelle appartenance à un mouvement terroriste est tendancieux et réfuté par les faits. Par exemple, les combattants de Daech viennent de pays différents.

Il est à souligner que la République de Turquie fait beaucoup d'efforts pour lutter contre le terrorisme. Dans ce contexte, le Luxembourg a pris note du fait que la Turquie s'est engagée dans la lutte sur le terrain contre Daech, en concertation avec les autres membres de la coalition anti-Daech.

*

*

*